

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 744

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 744 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 21 octobre 2024, intitulé : « **Règlement numéro 744 autorisant des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface de tronçons de l'avenue Bourdages sud et des rues Saint-Charles, Martel et Saint-Paul pour un coût de 13 148 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 148 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 6 novembre 2024.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 12 novembre 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim